

arrêtions pas pour un instant à nous demander d'où viendra l'argent requis. Il faudra nécessairement avoir recours aux impôts. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, monsieur l'Orateur, il nous incombe de décider où le fardeau fiscal sera relativement léger, où une surcharge donnera les meilleurs résultats. Sinon, nous nous heurterons à un mur. Nous ne pouvons certainement pas justifier une telle indifférence en la matière. Je le répète: ce sont les Canadiens qui devront payer ces taxes. Bien qu'on nous l'aie déjà dit, je répéterai à la Chambre dans un instant d'où vient cet argent. Il vient d'une taxation variée.

Pour que le plein emploi puisse continuer au Canada, nous devons exporter nos produits. C'est une nécessité absolue. L'industrie doit donc être assez expansionniste pour assurer ces emplois. L'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Si le citoyen d'un autre pays travaille de plus longues heures et plus efficacement, ce pays surmontera bientôt l'avantage que nous avons avec des ressources naturelles supérieures à la moyenne, et nous enlèvera nos marchés. Pour survivre et prospérer dans le monde actuel, notre pays doit pouvoir soutenir la concurrence. Pour cela, nous devons être productifs. De toute évidence, monsieur l'Orateur, un pays n'ayant que 20 millions d'habitants et avec les ressources du Canada, n'a pas assez de marchés intérieurs pour occuper tout le monde. Selon le vieux dicton, il nous faut exporter ou mourir. C'est dire que nos vieillards devront participer au succès de l'industrie et contribuer à la rendre productive, et cela, ils le veulent.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit que je prendrais quelques instants pour expliquer d'où proviennent les recettes qui financent les pensions, du moins comme cela s'est fait jusqu'ici. Même si des préopinants en ont parlé, je le répète, car cela en vaut indiscutablement la peine. Les Canadiens doivent comprendre que ces mesures de sécurité sociale, que nous approuvons tous volontiers, doivent être nécessairement payées par les contribuables.

Présentement, la taxe de vente couvre 3 p. 100 des frais. Cet impôt s'ajoute au prix des denrées, et c'est naturellement le consommateur qui le paie. Il existe un impôt de 3 p. 100 sur le revenu des corporations. Sauf pour les produits exportés, ce sont encore les acheteurs canadiens qui paient la note des corporations. Il y a aussi un impôt de 4 p. 100 sur le revenu des particuliers, jusqu'à un maximum de \$120 par année. Il s'agit des revenus privés des

[L'hon. M. Flemming.]

contribuables canadiens, petits ou gros, mais contribuables néanmoins. Je dis donc au ministre, avec toute l'énergie dont je suis capable, qu'il doit nécessairement tenir compte du fait que toutes les mesures législatives de sécurité sociale comportent des aspects économiques.

Le ministre devrait avoir un entretien avec le ministre des Finances (M. Sharp) et le ministre du Commerce (M. Winters), pour avoir leur avis sur une mesure législative qui va réduire de 50 p. 100 la petite rémunération supplémentaire qu'un pensionné est en mesure de gagner. Lorsqu'un pensionné ne travaille plus du tout, il touche intégralement les \$360 par an. Lorsqu'il gagne \$360 en travaillant, cette rémunération sera réduite à \$180. Voilà ce qui en est.

Pour me résumer, je dirai que toute personne touchant une pension de vieillesse de \$75 par mois devrait être autorisée à toucher intégralement le supplément prévu par la mesure législative. Somme toute, la pension de \$75 par mois est universelle, je ne vois donc pas pourquoi le supplément de pension ne le serait pas aussi.

N'ayant pas réussi jusqu'à présent à persuader ni le ministre, ni, par son intermédiaire, le gouvernement, d'accepter nos suggestions, je demande au ministre d'envisager les deux changements mineurs que j'ai pris la liberté de lui indiquer. Tous deux sont hautement souhaitables. Première suggestion: le pensionné serait autorisé à gagner par son travail un montant identique aux \$30 de versement mensuel maximum accordés par le gouvernement; si le pensionné gagnait davantage, le gouvernement ne verserait rien en sus. Deuxième suggestion: dans le cas mari et femme, les deux conjoints, ensemble ou séparément, devraient être autorisés à gagner l'équivalent intégral du supplément payable à chacun d'eux.

• (8.30 p.m.)

On dit qu'il existe une certaine pénurie de travailleurs. On parle de chômage mais en réalité il y a pénurie de travailleurs. Il est difficile de faire exécuter certains travaux aux dates voulues. Il ne faudrait donc pas décourager les gens qui désirent travailler; or c'est ce que nous faisons dans la mesure législative en question, dans sa teneur actuelle. Nous avons besoin de leur longue expérience. Nous avons besoin de leurs talents variés. Nous avons besoin des services de ceux qui veulent contribuer à leur propre bien-être, à celui de leur famille et, en dernière analyse, à la pros-